



CHOSSES LUES

N° 3-2009
27 Février au 26 Mars 2009

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ



TRAVAIL SOCIAL



LÉGISLATION



EMPLOI



LOGEMENT



SANTÉ



SCOLARITÉ



BIBLIO



BRÈVES



COUP DE CŒUR

La crise ce mois-ci est bien là, elle envahit ce numéro et bouscule l'équilibre des rubriques ; Société, Emploi et Logement se taillent la plus grosse part, tandis que le Travail social semble réduit à la portion congrue. C'est ainsi lorsque les choses ne vont pas bien : chercheurs, sociologues, statisticiens, tout le monde se penche sur ce qui fait votre quotidien.

Mais pendant la crise les travaux continuent. Le rapport Balladur a été remis le 5 mars. Il préconise entre autres la mise en place de 11 métropoles qui exerceraient les fonctions actuellement dévolues aux Départements, et notamment l'action sociale. Le rapport d'étape de la mission sénatoriale est plus modéré. Le débat est donc lancé, dans un contexte par ailleurs peu propice à des bouleversements à l'heure où les collectivités ont besoin de toute leur énergie. On peut lire un entretien sur « séparation du médico-social et du social », éclairage bienvenu sur la complexité de l'architecture administrative.

La loi « mobilisation pour le logement » a été adoptée... dans une relative indifférence, les intervenants sociaux ayant déjà dit qu'elle leur paraissait impropre à réduire la pénurie de logements et la précarisation des locataires. Ils s'intéressent donc davantage à la fin de la trêve hivernale qui donne lieu à des échanges avec le ministère dont nous conseillons vivement la lecture.

Vous noterez en Chancellerie que le futur code pénal des mineurs s'annonce moins dur que ne le laissaient présager les conclusions de la Commission Varinard.

La crise suscite des réflexions. C'est même son seul aspect positif, ne nous en privons donc pas : un entretien avec M. Castel entraîne du côté des évolutions du salariat et des régulations sociales. Analyse et perspectives stimulantes. On réfléchit aussi sur l'assurance chômage, et M. Mucchielli répond fermement à l'annonce d'une loi pour renforcer la lutte contre les bandes de jeunes.

Vous voyez, les travailleurs sociaux n'ont plus besoin de jouer les Cassandra : M. Heckel livre les propositions du CNLAPS pour que puisse se poursuivre le travail du CTPS et l'ANAS suggère de préciser la définition de « l'information préoccupante ».

Enfin attardez-vous sur nos Coups de Cœur : les jeunes « incasables » avec une expérimentation magnifique d'Emmaüs ; on regrettera seulement que les choses qui marchent fassent si peu recette. Et le Cédias Musée social, fondé pour vous. Et un documentaire consacré à la prévention spécialisée, qui dit mieux ? . Antidote à la crise peut-être.

...Bonnes lectures et à bientôt.

genevieve.casanova@addap13.org



SOCIÉTÉ

Attributions ministérielles en forme de clarification.....	p 04
M. Hirsch lance la concertation sur la politique de la jeunesse.....	p 04
Propositions du Commissaire à la diversité.....	p 04
La montée des incertitudes : entretien avec M. Castel.....	p 04
Emploi et pouvoir d'achat : complément d'informations.....	p 05
Rapport Balladur : « 20 propositions » ; réactions et un entretien.....	p 05
« Faut-il séparer le médico-social du social » ?.....	p 06
DOM : des accords sont signés.....	p 06
Avis du Conseil économique et social sur les ZFU.....	p 06
Le micro-crédit, encore trop méconnu.....	p 07
Pauvreté, précarité, discriminations.....	p 07
Médiateur de la République : son action dans les prisons.....	p 07
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie.....	p 08
Sans-papiers : les assocs dénoncent arrestations en violation de la loi.....	p 08
Dossier Etrangers.....	p 09



TRAVAIL SOCIAL

Entretien avec M. Heckel : sur les jeunes en difficulté.....	p 10
L'ANAS propose une définition de « l'information préoccupante ».....	p 10
L'analyse des causes de la délinquance, par M. Mucchielli.....	p 10
Mineurs étrangers isolés : au-delà des catégories.....	p 11
Expériences points de vue et éléments repérés.....	p 11
CCNT 66 : un point et un article.....	p 12
Professions sociales et établissements.....	p 12
Nos éléments sur le handicap.....	p 12



LÉGISLATION

Notre sélection de Mars 2009.....	p 13
Les cahiers juridiques en Mars.....	p 13



EMPLOI

90 200 chômeurs supplémentaires en janvier.....	p 13
Hausse significative du taux de chômage au 4° trimestre 2008.....	p 13
Difficultés de Pôle emploi.....	p 14
Universaliser l'assurance chômage.....	p 14
La prise en charge des jeunes éloignés de l'emploi de qualité.....	p 14
Relance des contrats aidés : objectifs et réalité.....	p 14
Dossier minima sociaux.....	p 15



La loi « Boutin » adoptée par le Parlement	p 15
3° baromètre trimestriel de suivi des « 100 mesures prioritaires »	p 16
Fin de la trêve hivernale le 15 mars	p 16
Des détails sur le plan de relance	p 16
Urgence hébergement	p 17



Un article de la loi HPST déçoit la FNATH	p 17
Nous avons relevé autour des toxicomanies	p 17



ASH du 27 Février 2009	p 18
ASH du 06 Mars 2009	p 18
ASH du 13 Mars 2009	p 18
ASH du 20 Mars 2009	p 19



ASH du 27 Février 2009	p 19
ASH du 06 Mars 2009	p 19
ASH du 20 Mars 2009	p 19



Un lieu atypique pour jeunes 'incassables'	p 19
Le double visage du Cédias-Musée social	p 19
Regards croisés sur la Prévention Spécialisée : 1 DVD	p 20





Voici un dossier complexe mais passionnant qui est ouvert... à suivre donc.

Attributions ministérielles en forme de clarification

09 136 – ASH – 27/02/09 & 20/03/09



Nous vous conseillons de jeter un œil ... et vous laissons à vos réactions...

Décrets 09-187 & 191-18/02-JO 19/02/09

M. Hortefeux, ministre du travail prépare et met en œuvre notamment « la politique en faveur des quartiers en difficulté » et a « la charge de la politique de rénovation urbaine »

Mme Boutin, ministre du logement, entre autres « élabore et met en œuvre la politique en faveur du logement des populations en situation d'exclusion » et est chargée de « la politique de réhabilitation (...) de l'habitat dans les quartiers anciens dégradés »

L'ANRU est détachée du ministère du logement.

Comme l'ACSE, elle est un opérateur du Conseil interministériel des villes (ex-DIV), qui se réunira tous les 3 mois.

M. Hirsch lance la concertation sur la politique de la jeunesse

09 177 – ASH – 13/03/09 & Le Monde 10/03/09



Il faut attendre.

Le 9 mars pour favoriser l'accès à l'autonomie.

Une soixantaine de personnes (représentants des syndicats, entreprises, collectivités et assocs) : travailleront sur 5 objectifs.

Ne pas laisser de jeunes sans emploi, formation ou ressources (ni accompagnement si nécessaire)

Garantir des perspectives au moins aussi satisfaisantes que pour la génération précédente.

Concevoir dispositifs fiscaux et sociaux pour les traiter comme des adultes à part entière

Leur permettre d'être acteurs d'initiatives porteuses de sens

Redéfinir entre Etat, collectivités territoriales et partenaires sociaux, une nouvelle responsabilité partagée vis-à-vis des jeunes

Bilan d'étape (livre vert) en mai, puis large concertation avant formalisation en juillet.

Propositions du Commissaire à la diversité

09 181 – Le Monde 20/02/09 & 07/03/09



M. Yazid Sabeg a mis en place un comité de réflexion « très pluraliste » pour définir des modalités permettant de « mesurer la diversité » (en vue de soumettre un projet de loi).

Enquêtes seraient fondées sur auto déclaration, volontariat et anonymat ; on ne rangerait pas les personnes interrogées dans des catégories raciales (comme aux USA par ex.).

« Demander aux personnes comment elles se définissent, ce qu'elle ressentent » : pas pour faire des fichiers mais pour « mesurer les facteurs discriminants autres que sociaux » ; pas de référence au lieu de naissance, nationalité des parents ou patronyme.

A noter : les élus socialistes ont déposé une proposition de loi visant à « lutter contre les discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée » ; invite à développer les enquêtes déjà réalisés sur la base du nom de famille... avec des enquêtes pouvant faire appel « au ressenti d'appartenance ». (Le Monde 20/02)

M. Sabeg s'attachera en priorité à l'éducation et l'emploi des jeunes : rendre moins discriminants les concours aux grandes écoles (pondérer l'importance de la culture générale...).

La montée des incertitudes : entretien avec M. Castel

09 191 – ASH – 20/03/09 – pp. 34-35



On ne va pas se priver d'un entretien avec M. Castel. La question étant posée énième crise ou tournant véritable, voici des jalons.

Vous parlez d'une « grande transformation »

Nous ne sommes pas dans une crise transitoire mais dans un bouleversement comparable à celui du milieu du 19^e (capitalisme industriel) qui donné lieu au droit du travail et à la protection sociale qui se trouvent aujourd'hui menacés (recherche du profit)

Vous parlez de « décollectivisation » ou « réindividualisation » de la société.

De la 2^e Guerre aux années 70, les négociations Etat/ partenaires sociaux régulaient des catégories homogènes de salariés.

Individualisation accrue des tâches et mobilité dans le travail laissent des gens sur le côté : processus de désaffiliation.

La crise n'est-elle pas l'occasion de refonder l'Etat social ?

Au moins celle d'une prise de conscience : depuis 30 ans on dit que la protection sociale est trop coûteuse et l'Etat un obstacle au marché ; aujourd'hui les mêmes en appellent à l'Etat. La volonté de réguler le marché peut être vigoureuse.

Vous proposez un Etat social intervenant sur le plan individuel. Que voulez-vous dire ?

Un compromis entre l'efficacité économique et les protections sociales. La protection contre les risques sociaux majeurs est une réussite mais cette organisation collective n'est plus tout à fait adaptée aux changements (mobilité des individus).

M. Supiot (juriste) pense qu'il n'est plus possible de rattacher toutes les protections à l'emploi car il n'est plus immuable ni permanent. Il faudrait relier les protections à la personne elle-même.

J'avais formulé l'idée d'une sécurité sociale minimale garantie.

Restent à penser financement, administration, gestion...

Vous préconisez le redéploiement du droit pour asseoir les protections.

Si on ne se réfère pas au droit, on se place dans une logique d'échanges marchands avec prédominance de la contrepartie, etc.

Il faut essayer de mobiliser les individus mais « tous les citoyens doivent bénéficier de droits inconditionnels (...), hors de la logique de la contrepartie » : et il faut se donner les conditions concrètes de sa mise en œuvre (cf. DALO....).

Il faut « re-réguler » par des protections fortes garanties par la loi.

Son dernier ouvrage, La montée des incertitudes – Ed. du Seuil – 23 € - regroupe des textes de 95 à 08

Un état des propositions ... les réactions sont vives... et ce n'est qu'un début ; alors autant se tenir informés de propositions qui nous touchent de très très près. A noter en fin de dossier, l'état 2007 des dépenses d'aide sociale des Départements: éclairage qui en vaut un autre sur la complexité de ces questions.... Nous vous laissons juges.

Annonces pour l'emploi, le pouvoir d'achat : complément d'informations et réactions

09 133 – ASH – 27/02/09 – pp. 5-6 + 25 & 44



Voilà ce qu'on peut dire... Plus un aide-mémoire qu'autre chose mais peut être utile.

Pour les jeunes

Efforts ciblés de formation pour les jeunes sans qualification à travers le futur fonds de sécurisation des parcours (accord « formation » du 7 janvier)

Développement des formules en alternance emploi / formation (professionnalisation)

Renforcement du suivi : offre services spécifiques Pôle emploi et mobilisation des Missions locales

Chantiers menés par MM. Hirsch et Wauquiez.

Autres points

Création d'un comité d'évaluation et de suivi de la crise et des politiques économiques et sociales.

Création d'un « fonds d'investissement social » (2009-2010) : coordonner les efforts (ministres & partenaires sociaux, 2,5 à 3 milliards).

Il y a une inflexion mais elle est insuffisante

Les associations familiales saluent les aides aux familles modestes.

L'UNAF se dit « soulagée » mais souhaite des mesures « pour soutenir l'ensemble des acteurs de l'aide sociale d'urgence »

Familles rurales : les crédits d'impôts doivent rester exceptionnels, l'impôt sur le revenu restant « le plus juste »

Synami-CFDT : malgré la création du fonds d'investissements sociaux et les aides, « loin d'être à la hauteur de la situation » ; pas de dispositions concrètes pour les jeunes (rappelle que le fonds d'insertion a diminué de près de 40 % et que depuis 2005 la participation Etat au budget des ML n'a pas augmenté).

Rencontre avec M. Hirsch le 4 mars

MNCP : demande une amélioration permanente des revenus les plus faibles et la création de « centaines de milliers d'emplois durables » (assocs et collectivités)

A noter : un entretien avec M. Durrleman, ancien conseiller social de M. Juppé

Le sommet social du 18/02 ne s'est intéressé qu'aux « inclus » ; « on ne peut que déplorer » l'absence des assocs « pour faire valoir directement l'explosion de la précarité »

Rapport Ballardur : « 20 propositions pour donner un nouveau souffle à l'administration territoriale », missions sénatoriales, réactions... et un point sur l'aide sociale départementale en 2007

09 154-ASH 06-13-20/03 & Le Monde 27/02 – 07/03/09 – Gaz Com 16/03/09



Conclusions remises le 5 mars : articuler l'action publique des collectivités locales autour de 2 niveaux principaux d'administration.

Echelle régionale : mise en œuvre des politiques publiques de soutien à l'activité et compétitivité.

Echelle intercommunale : action de proximité en complément du rôle joué par le département.

Ecarte l'idée de « suppression de tel ou tel niveau d'administration » mais privilégie spécialisation fonctionnelle et rapprochements organiques.

Régions et Départements perdraient leur clause de compétence générale pour exercer des « compétences spécialisées »

Une réduction du nombre de régions

Favoriser les regroupements volontaires de régions et modifier leurs limites territoriales : le vote du Parlement ne serait plus requis.

L'idée est de passer de 22 à 15 régions.

Des « métropoles » au cœur de la réforme

Substituer aux intercommunalités une collectivité locale de plein exercice : clause de compétence générale et autonomie financière.

11 pourraient être créées à partir de 2014 : actuelles communautés urbaines + Rouen, Toulon, Rennes, d'autres pouvant accéder à ce statut ensuite sur la base du volontariat.

Elles exerceraient les compétences communales, plus celles que la loi attribue actuellement au département, notamment action sociale et médico-sociale, logement, prévention délinquance.

Les Départements ne sont pas supprimés

Mais ses pouvoirs sont restreints, notamment dans les métropoles où il doit s'effacer : les parties non « métropolitaines » des Dpts concernés subsisteraient sous la forme de Dpts.

Des conseillers départementaux

Les 4 039 cantons actuels supprimés et redécoupés en circonscriptions plus étendues : en 2014 pourraient avoir lieu l'élection de ces conseillers : les 1° de liste siégeant au Dpt ET à la région, les suivants seulement au Dpt.

Le Grand Paris

Collectivité créée « par la loi » : territoire des 75, 92, 93 et 94. Suppression des 3 conseils généraux.

Propose une clarification des compétences

Distinguer celles restant partagées, celles attribuées de manière exclusive et celles pouvant faire l'objet de délégations.

Par ex. le RSA : le Dpt en est responsable ; il conserverait cette compétence mais pourrait être invité à en déléguer l'exercice aux principaux groupements de communes « les métropoles ayant pour leur part vocation à exercer de plein droit cette compétence comme d'ailleurs l'ensemble des compétences départementales »

Rapport disponible à la documentation française où l'on en trouve aussi des extraits.

Un projet de loi doit être déposé devant le Parlement à la session d'automne : d'ici là concertation avec les élus.

L'Unccas mitigée, l'ADF et l'ARF très critiques

L'Unccas a publié son Livre blanc de l'action sociale territoriale - www.unccas.org

Son délégué parle d'une « méconnaissance [par le rapport] du fonctionnement de l'action sociale ».

Favorable au renforcement de l'échelon intercommunal mais regrette l'absence de la dimension européenne.

L'Etat doit jouer « son rôle de péréquation » pour réduire les

inégalités territoriales, mais sans autoritarisme. Propose des regroupements sur la base de volontariats, ce qui contre la proposition des 11 métropoles.

Renforcer le couple intercommunalités / départements. Sceptique quant aux conseillers territoriaux.

ADF : s'insurge contre « la disparition progressive des Dpts » (deviendraient des agences sociales déconcentrées - distribuer allocations)

L'efficacité de l'action publique repose sur le couple communes / Départements (politiques de proximité) et le couple région-Etat / Europe (stratégies de développement).

ARF : critique « le rapprochement de la région et du département » à travers des élus territoriaux. « Ajoutera à la confusion »

S'oppose à la suppression de la clause de compétence générale pour Régions et Dpts.

Le Sénat rend son rapport d'étape sur la réorganisation territoriale

Propose de conforter les Dpts dans leurs missions de « solidarités sociale et territoriale » et sur la question des métropoles, évoque une éventuelle « délégation de compétences du Dpt et de la Région ».

ADF s'en réjouit.

http://www.senat.fr/rap/r08-264-1/r08-264-1_mono.html

Aide sociale dans les Départements en 2007

Hausse de 1,3 milliard par rapport à 2006

Baisse des dépenses RMI (- 2 %) compensée par la hausse des dépenses CI-RMA & CA.

Hausse des postes personnes âgées (+ 6 %, l'APA monte en charge) & personnes handicapées (+ 7%).

DREES E & R n° 682 – www.sante.gouv.fr

A noter : restent dus 1,8 milliard au titre de la compensation RMI et 3,5 milliards pour l'APA.

En outre, faute de parution du décret, le fonds destiné à financer la réforme protection enfance, les 30 millions prévus n'ont pas été versés... sans présager de la mise en œuvre RSA.

« Faut-il séparer le médico-social du social » ?

09 175 –ASH- -13/03/09 – pp. 38-39



Complément au rapport Balladur, cet entretien est un éclairage intéressant. Auquel se reporter en cas de besoin ? C'est notre suggestion.

Entretien avec M. Lafore, docteur en droit public

Comment s'est structurée l'organisation territoriale en France ?

En 3 niveaux : communauté politique globale avec l'Etat, échelon local avec la commune et le Département comme charnière. La commune est de moins adaptée (montée des agglomérations) et le Dpt ne correspond plus aux politiques d'aménagement du territoire. Dans les années 60, est venue l'entité régionale mais on n'a rien supprimé et aujourd'hui c'est trop complexe.

Les 2 décentralisations n'ont-elles rien simplifié ?

82 et 2004 ont tâché de répondre à la question des rapports Etat / local en donnant de l'autonomie aux entités décentralisées mais on a créé de nouvelles strates et l'administration déconcentrée de l'Etat reste un doublon peu efficace des collectivités.

Le rapport Balladur préconise d'aller au bout et de transférer aux Dpts les compétences résiduelles de l'Etat en matière d'action sociale...

Exact : handicap, médecine scolaire, enfance en difficulté, etc., mais je suis perplexe.

« On départementaliserait (...) le handicap mais les ARS resteraient financeurs et autorités de tutelle pour le tout médico-social... (...) l'Etat continuera de gérer une part de l'action sociale »

Les services déconcentrés de l'Etat ne permettent-ils pas de garantir une égalité entre citoyens ?

Le principe d'égalité a du sens sur le plan monétaire mais le reste (info, service...) dépend du contexte.

Le rapport Balladur propose que les Dpts délèguent aux communes certaines compétences (social) ?

C'est contourner « l'impossibilité de proposer la suppression des Dpts ». Tant qu'il s'agit de déléguer les dispositifs en demeurant maître des prestations monétaires, c'est du bon sens. Mais quant au transfert de l'exercice de plein droit aux métropoles... cela revient à décapiter les Dpts. A terme ils seraient confinés à gérer le rural.

Les collectivités ont à peine eu le temps d'absorber la 2^e phase de la décentralisation...

«C'est un des pbs de la tradition administrative française » : réformer sans évaluer les effets des précédents changements.

Que faudrait-il faire pour clarifier le système ?

Il faudrait « d'abord déterminer ce qu'est l'action sociale et quelles activités en font partie ».

Et déterminer si le médico-social doit s'aligner sur le sanitaire et se séparer totalement du social ; l'Etat serait alors son maître d'œuvre (protection sociale) et le social relèverait des Dpts et intercommunalités.

Ce clivage « ne me paraît pas une bonne idée. La logique de l'action sociale est préférable à celle de la médicalisation et le champ du handicap n'a pas grand-chose à gagner à être traité comme l'hôpital public »

DOM : des accords sont signés

09 162 –ASH– 06-13/03/09



Il serait naïf de penser que tout est réglé mais au moins peut-on dire à suivre...

2 accords salariaux partiels (26/02 en Martinique et 03/03 en Guadeloupe : augmentation des bas salaires de 200 €.

Guadeloupe

Protocole d'accord signé le 6 mars : 165 articles.

Augmentation bourses, diminution taxe d'habitation & foncier, fonds soutien minimum vieillesse&AAH.

L'Etat produira 3000 logement sociaux en 2009, idem Région et Dpt., gel loyers 2009 parc social

Plan formation/insertion 16/26 ans (8000 jeunes).

Annonces de M. Sarkozy

150 millions : pour loi d'orientation développement

Organiser Etats généraux 3 mois & 5 dossiers.

Prix, circuits distribution & pouvoir d'achat ;

Productions locales/développement & gouvernance;

Chantiers de la relance et grands projets ;

Rénovation du dialogue social.

Souhaite que 6 000 jeunes bénéficient du service militaire adapté (3000 actuellement).

Annonces de M. Woerth

Délais supplémentaires pour payer les impôts

Avis du Conseil économique et social sur les ZFU

09 138 –ASH– 27/02/09



Toutes ces instances parlent d'or...

Les 100 ZFU représentent 1,5 million de personnes.
« Résultats encourageants » en 07 mais « mixité sociale et pouvoir d'achat restent faibles ».

Il faut poursuivre « les efforts en matière d'éducation pour renforcer les bases de la cohésion sociale » : suggère des parcours alternatifs pour compenser la rupture scolaire.

Et un accompagnement des femmes dans des projets économiques. Créer assoc pour recenser les savoir-faire et mettre les femmes en relation avec acteurs économiques et organismes formation.

Le micro-crédit, encore trop méconnu

09 142 – ASH – 27/02/09 – p. 24



Le micro-crédit nous y croyons, et vous le savez. Il fait peu de bruit par rapport au nombre de gens qu'il aide. Voilà... le site Internet peut être intéressant.

Convention Unccas / Caisse des dépôts en 2006 pour expérimenter micro-crédit personnel

Entretien avec M. Kanner, Pdt de l'Unccas

Plus de 5 millions de Français ont des difficultés d'accès au crédit. En 2005 loi création du Fonds de cohésion sociale : 73 millions sur 5 ans.

Financement de projets permettant l'insertion.

Signifier que la précarité « n'est pas un signe de défaillance potentielle ». Taux de sinistralité inférieur à 1,5% (4 % pour les prêts classiques).

Dispositif en croissance ?

Oui : de plus en plus connu et 6000 prêts attribués.

Dans notre dispositif il y a un accompagnement personnalisé, garantie financière et garantie morale.

Quels sont les obstacles à un développement plus important ?

40 % des demandeurs exclus du micro-crédit car inscrits au fichier central chèques impayés et incidents de remboursement : c'est paradoxal....

Délais parfois longs, ce qui décourage.

Dispositif encore mal connu.

Partenariat avec les banques un peu difficile pour les travailleurs sociaux.

Toutes les structures accompagnantes recensées

Sur www.france-microcredit.org

A noter : Un nouveau fonds pour le microcrédit

09 183 *Le Monde* 06/03 & ASH – 13/03/09

Vient d'être créé par l'ADIE : financer l'accompagnement des chômeurs créateurs d'entreprise pendant la durée de remboursement.

L'ADIE : rythme de croissance de 30 % par an, prévoit 20 000 prêts nouveaux en 2009. A contribué à la réinsertion de 65 000 chômeurs.

Pauvreté, précarité, discriminations



Améliorera-t-on l'inévitable crédit ? C'est à suivre. Dans votre travail vous vous penchez davantage sur les 10 % les moins favorisés que sur les classes moyennes ? Raison de plus pour vous y intéresser...

2 pages dans Le Monde pour mettre de la réflexion et donc de la distance.

Prévention du surendettement : un point

09 197 – ASH – 20/03/09

Avant-projet de loi (conseil des ministres 15/04)

Développer le crédit responsable : toute publicité devra illustrer le coût du crédit, le prêteur devra expliquer, et aussi évaluer la solvabilité. Chaque échéance de crédit renouvelable devra comprendre un minimum du capital emprunté, les règles de protection s'appliqueront jusqu'à 75 000 € (au lieu de 21 500 €) et le délai de rétractation sera de 15 j.

Mieux accompagner personnes endettées : réduire durées d'inscription au FICP et accélérer procédures de la commission de surendettement.

L'UFC-Que choisir: « pas à la hauteur du pb »

Enquête sur distributeurs de crédits : 72 % ont orienté vers un revolving, 82 % n'ont donné aucune info claire, 87 % n'ont pas vérifié la solvabilité....

Demande interdictions du crédit « revolving » sur les lieux de vente, et du démarchage.

Les classes moyennes sous pression www.credoc.fr

09 183 – ASH – 13/03/09

Etude du Credoc : avec un revenu médian de 1 467 € après impôt et dépenses contraintes restent 294 € en moyenne, « marges étroites »

Sur 30 ans le poids des dépenses contraintes a doublé pour les plus pauvres ; passé de 21 % à 38 % dans le budget des classes moyennes (+ 7 points pour les plus hauts revenus)

Tour d'horizon européen en mars

09 152 – ASH – 27/02 & 13/03/09

EAPN formule 10 demandes à l'attention des députés européens - www.eapn.eu

UE : la pauvreté touche 78 millions de personnes

Réclame une stratégie très visible et transversale. Et une implication des ONG s dans ces politiques.

Le réseau demande de mettre fin aux « coupes claires » dans les subsides aux ONG.

Présentation du rapport conjoint 2009 sur la protection et l'inclusion sociales

Synthèse des rapports nationaux : se concentre sur les réponses à la crise.

Efforts à faire pour diminuer pauvreté enfants et exclusion des groupes vulnérables (SDF, Roms...)

Inclusion active : souligne réforme RSA

Nous signalons

Trois articles se penchent sur la crise

09 – 137 - *Le Monde* du 28/02/09 – pp.18 et 19

M. Castel sur l'historique de la crise et la « moralisation » du capitalisme (« non-sens »).

M. Sztulman sur l'impact psychique de la dépression financière.

M. Bauman : sur le continent du crédit...

Rapport d'activité du médiateur de la République : coup de projecteur sur son action dans les prisons.

09 196 – ASH – 20/03/09 – pp. 8-9 & 26-29



Une instance qui prend sa place. Positif.

En 2008, augmentation de 0,69 % du nb d'affaires transmises (65 000) ; 35 000 réclamations traitées ; 84 % de médiations

réussies.

Il restera vigilant sur : handicap, « sujet de préoccupation central » ; nouvelle organisation de l'administration de l'Etat (informer les usagers) ; fichier Edvirsp ; ARS, suivi de la réforme des tutelles, nouvelles règles de l'assurance chômage, mise en œuvre du RSA, projet de loi pénitentiaire, « perfectible » ; ressources prises en compte pour déterminer les droits aux prestations familiales et de logement (N-2) qui aboutit à des injustices...

En prison, l'expérimentation a démarré en 2005 et le principe d'une généralisation décidé en 2007.

119 prisons couvertes (46 000 détenus). Permanences ou interventions au cas par cas.

Plus de 2 500 saisines recensées en 2008.

Une grande souplesse est nécessaire ; les délégués font état de bonnes relations avec l'administration pénitentiaire ; on constate une diminution de l'agressivité avec cette intervention, les détenus obtenant des réponses (accès au droit)

www.mediateur-republique.fr/

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



La commission Varinard a été en quelque sorte amendée... encore que cela ne présage pas des réactions.

Quant au projet de loi pénitentiaire il est « à moitié » adopté et déjà c'est comme s'il n'intéressait plus : phénomène bien décourageant.

Contours du futur code pénal des mineurs dévoilés par Mme Dati le 16 mars

09 192 – ASH – 20/03 & Le Monde – 18/03/09

Majorité pénale fixée clairement à 18 ans : à partir de là le jeune est jugé comme un adulte.

L'âge de la responsabilité pénale devrait être 13 ans. En dessous de cet âge, ils ne peuvent faire l'objet d'une sanction pénale mais devraient être soumis à un régime civil spécial (comparution, indemnisation victime...)

Réaffirmer les principes directeurs de la justice pénale des mineurs

Finalité éducative de toute réponse pénale avec plus grande implication des parents et maintien de la double compétence civile et pénale du juge des mineurs (nouvelle appellation du juge des enfants)

Rendre l'action judiciaire plus lisible et plus compréhensible

Plan logique et vocabulaire simple.

Réforme des sanctions : les « mesures éducatives » deviennent des « sanctions éducatives » et des peines.

De 18, elles passent à 4 : avertissement judiciaire, remise à parents judiciaire, suivi éducatif en milieu ouvert et placement.

Assurer réponse pénale efficace et cohérente

« Gradation des sanctions dans un parcours pénal individualisé » s'appuyant notamment sur le « dossier unique de personnalité » regroupant tous les éléments nécessaires à la connaissance du mineur issus des diverses procédures éventuelles.

Lutter contre le sentiment d'impunité : maintien des peines planchers et réponses rapides.

Le parquet pourra saisir les formations de jugement sans être obligé de saisir le juge de mineurs au préalable : « on gagne un temps précieux » ; pour l'AFMJ « ce temps c'est celui de l'éducation »....

Le projet prévoit de confier à la PJJ un mandat de placement.

A noter : Un dossier sur la commission Varinard

09 156 - Lien social du 5 mars 09 – pp. 10-16

Compte-rendu d'une conférence de M. Bonfil, membre de la commission : le rapport clarifie une législation devenue confuse.

Avis de M. Bailleau, sociologue au CNRS, très critique sur les propositions : confirment le durcissement de la politique du gouvernement.

Un encart sur les principales modifications apportées à l'ordonnance depuis 2002.

Examen du projet de loi pénitentiaire

09 155 – ASH – 06/03 & Le Monde – 03/03/09

Sur fond de surpopulation record : (+ 25 % depuis 2002) et de suicides repartis à la hausse.

Examen au Sénat du texte amendé en commission des lois et non le projet initial du gouvernement.

Encellulement individuel : le Sénat en rétablit le principe là où le gouvernement privilégie le « choix » de la personne détenue.

La commission des affaires sociales propose d'interdire toute nouvelle incarcération dans un établissement où le taux d'occupation est supérieur à 120 % de ses capacités.

Durée de placement en quartier disciplinaire : le Sénat la limite à 30 jours alors que le gouvernement la voudrait à 40 (45 aujourd'hui et 15 dans de nbx pays européens).

Parcours d'exécution des peines : censé donner davantage de sens en impliquant le condamné dans son déroulé ; le contrôleur des libertés alerte sur le risque d'un « tri » entre condamnés coopératifs et les autres. Idem pour les régimes différenciés de détention, qui inquiètent l'OIP.

Alternatives à l'incarcération : assocés et professionnels estiment que le texte aurait pu aller plus loin.

10 assocés et syndicats ont soumis aux parlementaires une proposition d'amendement : introduire un système de libération conditionnelle d'office aux 2/3 de la peine alors qu'il n'y en a que 6 000 par an en France.

Projet de loi pénitentiaire adopté par le Sénat

09 184 – ASH – 13/03/09

6 mars : le gouvernement n'a pas levé la procédure d'urgence. Examen par l'Assemblée prévu en mai.

OIP relève quelques avancées.

Consécration législative du droit au respect de la dignité de la personne (selon Constitution et convention européenne droits de l'Homme) ; droit de téléphoner ; garantie de la qualité, permanence et continuité des soins

Et parle d'un « petit pas en avant » en matière de rémunération : reconnaissance d'un taux horaire minimum indexé sur le MIC

Principe encellulement individuel maintenu mais possibilité d'y déroger pendant 5 ans dans en maisons d'arrêt ; seule satisfaction pour l'OIP en matière de régime de détention.

Mais l'OIP déplore des reculs

« Sécurité et bon ordre des établissements et prévention de la récidive et protection de l'intérêt des victimes » restreignent l'exercice des droits fondamentaux.

Obligation d'activité : les condamnés « tenus d'exercer au moins l'une des activités proposées » ... ; « négation du droit à la vie privée »

M. Tournier : pas assorti d'obligation de moyens pour l'administration ; les détenus « devront faire avec ce qu'on pourra leur proposer »

En bref et en mars

09 193 – ASH – 20/03/09

Centres éducatifs fermés

Le nombre de CEF proposant une prise en charge médico-psychologique renforcée va être doublé, ce qui les porte à 10.

Sans-papiers : les associations dénoncent

les arrestations en violation de la loi et des principes

09 141 – ASH – 27/02/09



Petit rappel de faits... et de principes.

Le 06/02/09: interpellation d'un sans papiers hébergé par communauté Emmaüs à Marseille, (expulsion le 24) + garde à vue d'un responsable.

Emmaüs France : « grave atteinte au principe de l'accueil inconditionnel »

Alerte : ce principe est reconnu par le DALO.

FNARS : l'art. L.112-2 du CASF ne pose aucune condition de régularité de séjour dans les CHRS.

Déplore d'autres interpellations de ce type depuis septembre 2008.

Circulaire du 26/02/06 avait fait polémique.

Elle précisait conditions d'interpellations y compris en centre d'hébergement : y distinguait les parties privatives où les forces de l'ordre devaient obtenir l'accord de l'occupant des parties collectives où elles devaient recevoir l'accord du gestionnaire.

Le 3/02/09 une personne se présente à la CPAM de l'Yonne pour retirer attestation AME ; coup de téléphone à la préfecture (vérifier l'identité) : arrestation puis libération pour raisons de santé.

Dteur CPAM défend « le professionnalisme »

ODSE et Emmaüs : « extrêmement grave, violation des missions de protection de la santé publique »

Appellent autorités à prendre directives « mettre un terme à toute arrestation de sans-papier dans les lieux de soins et d'accès aux soins »

Dossier Etrangers



La CJCE se positionne clairement... et sa logique ne manque pas de plaire. Quant aux mineurs isolés, on ne peut que saluer la mise en place d'un groupe de travail.

La réouverture du dossier des mineurs isolés suscite beaucoup d'attentes

09 160 – ASH – 06/03 & Le Monde 02/03/09

M. Besson : groupe de travail avec administrations concernées organisations comme Unicef, HCR...) et assocs (Cimade, FDTA...); conclusions 31/07.

Et poursuite du financement pour repérage et mise à l'abri à Paris (2,7 millions – 5 assocs); en 08, 700 jeunes accueillis dans ce cadre par FDTA (en errance depuis fermeture Sangatte)

Assocs : il faut se pencher sur le partage des responsabilités entre Etat (urgence sociale et politique migratoire) et Dpts (ASE).

FDTA : se réjouit du retour de l'Etat dans le dossier

La Croix-Rouge : demande une protection tenant compte du statut d'enfant de ces mineurs.

Loi protection enfance 2007 : reconnaît droit de relever de la législation protection enfance mais sans répondre de manière concrète.

On estime qu'ils sont entre 4 000 et 6 000.

Voir « au-delà des catégories » en Travail social

Notre tour d'horizon en mars

09 148 – ASH – 27/02/09

Europe - CJCE et protection subsidiaire

17/02/09- époux Elgafaji, aff. C-465/07

Un étranger n'est pas obligé de prouver qu'il est personnellement menacé dans son pays d'origine pour l'obtenir. C/ couple d'irakiens

Ces menaces peuvent être exceptionnellement considérées comme établies selon « degré de violence caractérisant le conflit armé en cours ».

Europe - Vers la création d'un bureau d'appui en matière d'asile – commission IP/09/275

Proposition à avaliser par les ministres après avis du Parlement : rapprocher les différentes pratiques nationales dans la mise en œuvre du droit d'asile.

Aucun pouvoir de décision concernant les demandes individuelles.

09 148 – Le Monde – 28/02/09

La réforme de l'aide aux étrangers en rétention n'est pas suspendue

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête en référé » demandant la suspension du décret d'août 08.

09 160 – ASH – 06/03/09

Une alerte d'Info Migrants

Conjoints de Français et parents d'enfants français ont de plus en plus de mal à obtenir des titres de séjour.

09 188 – ASH – 13/03/09

Le Parlement européen adopte un rapport sur « la situation sociale » des Roms - A6-00038/09

Adapter programmes de formation et prendre mesures d'incitation pour les employeurs

Créer un groupe d'experts indépendants - UE

Créer cadre institutionnel pour services sociaux et éducatifs de proximité (enfants et familles roms)

Volet bibliographique

Cette France-là – tome 1

Ouvrage collectif de contre-expertise : démontrer les incohérences de la politique actuelle et sortir de l'opposition entre « le cœur et la raison » .

Ce 1° tome a été envoyé aux parlementaires, préfets, ministères...

Un entretien avec M. Feher, philosophe et Pdt de l'assoc Cette France-là en p. 18

tome 1 - Ed la Découverte – 15 €

On peut aller voir aussi la Biblio du 13 mars...



Entretien avec M. Heckel, Directeur du CNLAPS : « créer une commission sur les jeunes en difficulté »

09 195 – ASH – 20/03/09- p. 19



C'est à suivre bien sûr... et à lire attentivement. Notamment en ayant en tête les propositions du rapport Balladur ? Un angle de vue parmi d'autres mais qui a son importance.

Le 9 juin 2009, le CTPS cessera d'exister

(Comme toutes les commissions administratives à caractère consultatif, décret du 08/06/06- le CSTS est concerné également par ex.)

Mais le gouvernement peut recréer une instance de ce type s'il le juge utile.

Le Pdt du CTPS a présenté un document soulignant l'intérêt de sa refondation ; nous sommes partis de là pour proposer un élargissement et un renforcement de l'instance.

Le CTPS a été très utile : il a accompagné la PS dans son recentrage sur adolescent et famille, dans l'accent mis sur la prévention du décrochage scolaire, par sa veille législative et il a contribué à l'intégration de la PS dans la loi 2002-2...

Vous ne proposez pourtant sa reconduction ...

Nous proposons d'aller plus loin et de créer « une commission consultative spécialisée charge des questions de la protection de l'enfance et de la jeunesse » au sein d'un pôle enfance-famille dans le cadre de la nouvelle Direction générale de la cohésion sociale.

Le champ de compétence serait élargi et l'Etat disposerait ainsi « d'une instance lui permettant de réaffirmer son rôle dans le champ de la protection de l'enfance », là où les associations ont souvent le Dpt comme seul interlocuteur.

L'idée de ce pilotage national va dans le sens de la loi de 2007 sur la protection de l'enfance.

Quel serait le rôle de cette commission ?

« Réflexion prospective » sur les questions éducatives et sociales ; laboratoire d'idées en recensant et analysant les expériences de terrains ; « pôle référentiel » donnant son avis sur les modalités d'exercice de l'intervention éducative.

Quelle serait sa composition ?

Elle serait toujours ternaire : représentants des ministères concernés, des Dpts et communes et des personnes qualifiées.

Où en êtes-vous dans vos démarches ?

La proposition a été adressée à M. Hortefeux et au DGAS, les associations adhérentes du CNLAPS étant sollicitées pour la relayer au niveau local.

Nous avons demandé à être reçus par l'ADF et l'AMF.

L'ANAS propose une définition de «

L'information préoccupante »

09 194 – ASH – 20/03/09- p. 18



Nous recommandons de lire cette contribution à un débat qui concerne tous les travailleurs sociaux. Appliquer la loi en restant soi.

Loi 2007 : ces informations doivent être transmises « sans délai » aux Pdts des CG. Les cellules de recueil sont en place dans plus de 66 % des Dpts.

Mais définitions peu satisfaisantes.

L'ANAS propose un niveau pour chacune des 2 catégories concernées par la transmission.

Pour les personnes « apportant leur concours », à la protection de l'enfance, une « version basique » : « tout élément d'info susceptible de laisser craindre qu'un enfant puisse avoir besoin d'aide » (danger ou risque de danger)

Pour les personnes mettant en œuvre la politique de protection de l'enfance : toute information « qui, seule ou croisée avec d'autres, montre la présence de difficultés » risquant de mettre en danger santé, sécurité, moralité, ou compromettre gravement l'éducation ou le développement (...) et que « les parents, seuls ou avec le soutien du professionnel (...) ne parviennent pas ou ne parviendront probablement pas à modifier de manière satisfaisante pour l'enfant »

La transmission ne serait plus le 1° acte du professionnel mais le dernier et les autres infos recueillies permettraient d'adapter l'action, les cellules jouant un rôle d'appui technique.

Compatible avec exigences du CASF et de la loi

Il faut revenir à l'analyse des causes de la délinquance, par M. Mucchielli

09 202 – Le Monde – 25/03/09



Vous pourriez le dire mais ça fait du bien de le lire.

Le 18 mars M. Sarkozy annonce de nouvelles mesures contre les bandes : 3 ans de prison pour la participation à une bande « en connaissance de cause » ou un groupement « même formé de façon temporaire » pour porter atteinte à des personnes ; nouveau fichier consacré aux violences urbaines.

M. Mucchielli : des infractions existent déjà.

Association de malfaiteurs (« tout groupement (..) en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes ou délits pubis » - 5 ans de prison), intrusion dans les établissements scolaires (1996), regroupements dans les halls d'immeuble, circonstances aggravantes d'agir « en réunion ». Et le STIC fichera bientôt 6 millions de personnes... ??

Le code pénal a été modifié plus de 40 fois depuis 2002 et les problèmes sont toujours là.

« A force de prétendre que les explications sont des excuses, on nous interdit de penser »

Quelles sont les causes de la délinquance ?

Pour les groupes d'ados des quartiers populaires impliqués occasionnellement dans la délinquance, le facteur-clé c'est l'échec scolaire. Et pour sortir de la délinquance, le facteur-clé est l'insertion professionnelle.

Un travail social « de grande ampleur » et une police de proximité seraient de bons outils.

Que sait-on de cette « mosaïque de tribus » ?

« Formule malheureuse » ; on appelle tout bande, aussi bien le groupe de copains qui se réunit le soir en bas de l'immeuble, que les braqueurs de banque.

Les véritables bandes sont celles qui s'organisent autour d'une finalité délinquante. Ce sont des « associations de malfaiteurs » relevant de la PJ.

Les groupes sans organisation véritable, dont la composition fluctue, et qui sont impliqués occasionnellement sont beaucoup plus nombreux.

Pourquoi les bandes sont-elles devenues la grande peur de la société contemporaine ?

Les regroupements de jeunes ont toujours fait peur : force du nombre et aspect incontrôlable.

On a parlé d'Apaches, de blousons noirs, de loubards, de zonards ; aujourd'hui ce sont les « jeunes des cités ».

La peur persiste aussi « à cause de certains politiques (...) et de certains journalistes ».

Mineurs étrangers isolés : au-delà des catégories

09 190 – ASH – 20/03/09- pp. 24-25



Article clair et donnant des pistes bibliographiques.

Par Dieudonné Kobanda, Educateur spécialisé

Qui sont-ils, quel parcours, quel profil ?

En France considérés isolés parce que personne ne détient l'autorité parentale sur le territoire français. Idem pour l'Italie mais le Royaume Uni reconnaît la prise en charge par un adulte qui n'est ni parent ni tuteur légal par exemple.

Une typologie est nécessaire pour faciliter les prises en charge.

En 2002 Mme Etiemble en a produit une pour la DMP où elle distingue 5 catégories.

1. Les exilés : venant de pays en guerre
2. Les mandatés : chargés par leur famille de se procurer de l'argent (économique)
3. Les exploités : victimes des réseaux et trafics
4. Les fugueurs : dont la fugue se prolongent au-delà des frontières
5. Les errants : déjà en errance dans leur pays d'origine et vivant de petits boulots.

M. Bricaud (Mineurs étrangers isolés. L'épreuve du soupçon - 2006) y a ajouté les « rejoignants », cherchant à rejoindre un membre de leur famille.

Ces catégories ne sont pas étanches: un jeune peut être mandaté, se retrouver exploité et finissant par déposer une demande d'asile, devenir exilé.

En fait ces mineurs se répartissent en 2 grands groupes :

Les émancipés : déjà pas ou plus concernés par l'autorité parentale dans le pays d'origine ; souvent le cas des enfants soldats, des enfants des rues...

Les non-émancipés: étaient sous l'autorité d'un parent ou d'une institution ; plus fragiles, acceptent mieux l'autorité et vivent mal l'isolement. Parfois des fugueurs ou mandatés qui se retrouvent ensuite en situation d'exploitation ou d'errance.

Cette élaboration aide à poser un diagnostic, à comprendre les mobiles et adapter la prise en charge. Et ensuite on peut l'enrichir des catégories évoquées ci-dessus, à condition de ne pas enfermer les enfants dans des cases bien sûr et de ne pas oublier qu'ils ont tous un parcours d'exil.

L'article de Mme Etiemble est consultable sur

www.hommes-et-migrations.fr/articles/1251/1251.pdf

Contact : dieudokobanda@yahoo.fr

Expériences points de vue et éléments

repérés



La santé des enfants dans les quartiers défavorisés à Montpellier : comme souvent, cela paraît simple... après coup. ... Social et médico-social en danger de libéralisation : un article de plus, qui s'applique sans doute davantage aux grosses institutions qu'à la prévention spécialisée.

Une régie de quartier à Chartres : l'art de la réinsertion

09 – 198 – ASH du 20 mars 2009 – pp. 30-33

Depuis 1990 les 3R gèrent des ateliers pour des personnes éloignées emploi : ménages, maintenance mais aussi mosaïque et atelier bois. Habilitation chantier d'insertion ; □ 100 salariés en CAE ou CA.

Suivi par une conseillère d'insertion : aides sociales et orientation ; 2 h formation minimum dans les contrats ; à la sortie (parfois difficile), 61% une issue positive, 29 % en CDI ou CDD + 6 mois, 32% formation qualifiante intérim ou CDD – 6 mois.

Contribution à l'amélioration des conditions de vie.

chartresles3r@wanadoo.fr – Tel 02 37 88 05 34

Un dispositif d'accompagnement aux soins : passerelle vers la santé à Montpellier.

09 – 146 – ASH du 27 février 2009 – pp. 36-39

Constat d'un médecin EN : dans les quartiers favorisés 80 % des pathologies repérées chez les enfants sont traitées, contre 20 % dans les quartiers concernés. Un dispensaire jugé trop stigmatisant et signalements inefficaces et culpabilisants.

Recrutement d'un psychologue arabophone pour assurer interface entre famille et monde médical : faire en sorte que les parents se saisissent du pb. L'assoc Cesam choisie comme support. La psy suit de 100 à 130 familles par an.

Le dispositif a reçu un prix de la Fondation de France – <http://cesam.ms.free.fr>

Libérez l'institution

09 – 146 – ASH du 6 mars 2009 – pp. 25-26

Par Mme Ferrandi, psychologue clinicienne

La loi 2002-2 se préoccupe de démocratie pour les usagers mais les professionnels sont oubliés. Décalage de plus en plus grand entre travailleurs du social et médico-social et leur responsables et autorités de tutelle. Organisation pyramidale qui emprunte à l'entreprise : le travail devenant un moyen pour atteindre des chiffres. « Ceux qui connaissent le mieux le travail sont désormais régis par ceux qui le connaissent le moins »

On aurait pu lui emprunter d'autres choses : capacité à inventer des organigrammes adaptés aux objectifs par ex - raymonde.ferrandi@wanadoo.fr

Jeunes sous main de justice : jouer à plusieurs la partition de la réinsertion

09 – 147 – ASH du 27 février 2009 – pp. 32-35

Mission locale Pays basque & SPIP Pyrénées-Atlantiques : plateforme « Lotu » (Lien en basque).

Rencontre les jeunes – 26 ans ; propose un projet cousu main « c'est au système de s'adapter ».

Jeune mis en contact avec une des entreprises participantes (en général « n'en reviennent pas ») ; pour les plus en difficulté, l'intérim permet parcours progressif « pas d'obligation sur durée ».

Logement : d'abord temporaires (Pact) puis HLM.

Contribue à faire sortir les jeunes de l'état de victimes dans lequel ils sont enfermés.

JAP : « vraie chance » pour l'insertion.

Financement Equal, + FIPD en 2008. Demande beaucoup d'énergie (réseau).

Espérance en béton

09 170 – Lien Social – 05/03/09 – pp. 20

Depuis 1996 association d'étudiants de Supélec pour « redorer l'image des sciences auprès des jeunes » : soutien scolaire, et sorties toute l'année.

+ Chaque année une journée thématique « Bouge la Science » : présenter les sciences sous un jour accessible, réconcilier avec les études supérieures ces jeunes qui « trop souvent s'autocensurent ».

www.esperance-en-beton.supelec.fr

CCNT 66 : un point en mars et un article

09 144 – ASH – 27/02/09 – pp. 29 & 31



Ce qu'on peut dire... en attendant.

Commission paritaire du 19 février : exit l'accord de méthode fondé sur l'art. 3 prévoyant que toute révision partielle soit accompagnée d'un contre-projet et conclue en 3 mois.

Les négociations s'engageront sur les classifications et des rémunérations.

Rythme de 2 réunions par mois jusqu'au 22 juin, Prochaine réunion le 4 mars.

Employeurs et salariés doivent s'allier

Par Mme Svolanek, CSE à l'APEA Montpellier

240 000 salariés sous la CCNT : travail difficile, ce qui explique les « avantages » de la convention.

Ne peuvent s'adapter aux exigences grandissantes (loi 2002-2...) que si le sens du travail est préservé.

Profit et confort ne sont pas leurs valeurs premières mais ils ont besoin d'un minimum de sérénité ; on a déjà des difficultés de recrutement...

Pour faire ce travail il leur faut s'appuyer sur la confiance et le soutien de leur encadrement.

2 risques dans les négociations qui s'engagent

Dessiner une fêlure entre cadres et terrain ;

Imposer le modèle marchand à un secteur dont l'utilité ne se situe pas dans le gain à court terme.

Contact svolanek.christine@wanadoo.fr

Professions sociales et établissements



L'opposabilité des conventions collectives, là comme ça, ne retient pas forcément votre attention et pourtant... ça devrait. De même que les SSIG ? A vous de voir et d'aller voir.

Dans la bibliographie du 6 mars un ouvrage retient notre attention

[>article791]

Le SOP et le Snasea réclament le maintien de l'opposabilité des conventions collectives

09 167 – ASH – 06-20/03/09

Supprimées pour les EHPAD par loi financement sécurité sociale 2009.

Amendement déposé (projet HPST) : conventions ou accords d'entreprises non soumis à procédure d'agrément si contrat CPOM et coût compatible avec montant dotations limitatives (modif CASF).

SOP et Snasea craignent que ce ne soit qu'un début et l'Unifed relaye ce positionnement.

Et l'amendement n'a finalement pas été examiné

15 propositions pour sécuriser les SSIG

09 182 – ASH – 13/03/09

Services sociaux d'intérêt général exclus de la directive « services » (à la différence des services économiques d'intérêt général – SSIEG).

Rapport de M. Thierry, IGAS, sur la transposition de la directive « services » (avant fin 2009.)

Une sécurisation en est attendue, notamment sur la notion de non-mandatement qui conditionne l'exclusion du champ de la directive (et donc des règles de la concurrence) et sur le financement des opérateurs sociaux par des aides d'Etat.

Propose d'inclure dans les exceptions à la directive les blocs législatifs organisant le logement social, établissements loi 2002 et la PJJ.

Envisager une reconnaissance légale de la notion « d'association caritative reconnue ».

Fixer par directive ou circulaire la doctrine de l'action publique en matière de SIEG, pour une mise en œuvre pragmatique de la notion de mandat.

Mieux contrôler les compensations de service public : pilotage...

www.ladocumentationfrancaise.fr

Le métier de conseiller d'insertion et de probation bientôt redessiné ?

09 178 – ASH – 13/03/09 – pp. 21-22

L'administration pénitentiaire a présenté un projet de protocole de réforme statutaire : recentrer le métier sur la juste pénale avec une revalorisation statutaire.

Nos éléments sur le handicap



Ni pauvre ni soumis s'était rassemblé le 29 mars 2008... anniversaire bien sombre.

09 145 – ASH – 27/02/09

Les recommandations de la HALDE pour « rétablir une égalité d'accès à la scolarisation »

Délib. N° 09-102 – www.halde.fr

Difficultés demeurent malgré un « progrès »

Améliorer information des parents : par l'EN et par MDPH (designer référent).

Rappeler aux élus leurs obligations accessibilité.

L'EN doit donner de réels moyens aux enseignants, et améliorer statut et formation des AVS.

09 168 – ASH – 06/03/09

Le collectif « ni pauvre ni soumis » demande un « Grenelle de la solidarité »

Elargir la prime de solidarité 200 € (plan relance) à tous bénéficiaires minima sociaux, rentes... dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté.

Instaurer un revenu d'existence (le « Grenelle »)

09 179 – ASH – 13/03/09

La scolarisation des jeunes sourds :

un droit au rabais ?- pp. 31-33

Depuis 200 ans scolarisés en établissement spécialisé : le passage à l'école ordinaire est un défi qui demande des collaborations entre médico-social et Education nationale.

L'expertise de ces établissements est méconnue par l'EN : il faut des codeurs, des interprètes.. que les AVS ne peuvent remplacer.

AFP écoute parents 0 800 800 766

Pour et par des parents d'enfants handicapés (écoutants formés et accompagnés) La France n'a toujours pas signé la convention 2006 de l'ONU sur le handicap
Pourtant ratifiée ... Le Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes: 50 pays du monde l'ont ratifiée.



Notre sélection de mars 2009



09 149 – ASH – 27/02/09

* Arrêté fixant 2 nouvelles règles pour déterminer la participation financière des personnes accueillies en CADA (si revenu \geq RMI).

11/02/09, J.O. 24/02/09

09 180 – ASH – 06/03/09

* Décret fixant l'organisation et les missions des nouvelles directions régionales du logement (dans le cadre de la RGPP) : notamment développement de l'offre, rénovation urbaine et lutte contre l'habitat indigne.

n° 2009-235, du 27/02/09, J.O. 28/02/09

* Décret étendant l'expérimentation du CTP à 6 nouveaux bassins d'emploi

n° 2009-236, du 27/02/09, J.O. 28/02/09

Les cahiers juridiques en mars



Revalorisation du RMI au 1^{er} janvier 2009

09 140 – ASH – 27/02/09 – pp. 45-49

L'allocation augmente de 1,5 %.

APL, ALF et ALS locatives au 1^{er} janvier 09

09 140 – ASH – 27/02/09 – pp. 51-60

Réévaluation de 2,95 % et augmentation de la dépense personnelle minimale.

Modification des planchers de ressources pour le calcul des aides au logement des étudiants.

Loi Financement Sécurité Sociale 2009 -1

09 169 – ASH – 06/03/09 – pp. 39-47

Loi 2008-1330 du 17 décembre 2008, J.O. 18/12/08

Ce qui change pour les établissements et services : tarification à la ressource, suppression de l'opposabilité des conventions collectives pour les EPHAD, etc.

Allocation de logement (accession et foyer)

09 169 – ASH – 06/03/09 – pp. 49-58

Revalorisation de 2,95 % au 1^{er} janvier 2009

Loi Financement Sécurité Sociale 2009 - 2

09 187 – ASH – 13/03/09 – pp. 43-58

Notamment ce qui concerne la lutte contre les fraudes.

La loi de finances pour 2009

09 201 – ASH – 20/03/09 – pp. 39-53



90 200 chômeurs supplémentaires en janvier

09 134 – Le Monde – 27/02/09



*On a beau s'y attendre, là c'est choquant.
La crise comme un coup de poing.*

2 204 500 demandeurs d'emploi.

Soit une augmentation de 4,3 % en janvier

et de 15,4 % sur un an

Jamais vu depuis que l'on calcule le nb de chômeurs selon les modalités actuelles. (1991)

Les moins de 25 ans : hausse de 5,1 % sur un mois et de 23,1 % sur un an

Les hommes (+ 5,5%) plus touchés que les femmes (+ 2,9 %)

Au cours des 6 derniers mois, Pôle emploi recense 296 200 demandeurs d'emploi supplémentaires.

Inscriptions Pôle emploi : au cours 3 derniers mois plus 4,9% par rapport aux 3 mois précédents

Sorties Pôle emploi : au cours 3 derniers mois moins 5% par rapport aux 3 mois précédents.

Recul des offres : en baisse de 30 % sur un an

Nombre de chômeurs indemnisés relativement stable : beaucoup de personnes n'ayant pas cotisé suffisamment longtemps.

M. Wauquiez : pas d'amélioration en vue à court terme.

DARES – 09-09.1 – www.travail-solidarite.gouv.fr

Hausse significative du taux de chômage au 4^e trimestre 2008

09 176 – ASH – 13/03/09 & Le Monde 13/03/09



Ou comment dire la même chose à partir d'autres paramètres. Ce qui enfonce le clou.

Stat Insee à partir enquête emploi : au sens du BIT taux de chômage à 7,8 % au 4^e trimestre, en augmentation de 0,6 par rapport au 3^e (8,2 % en incluant les DOM).

56,8 % de la population est active : mais le taux d'emploi en équivalent temps plein est inférieur de plus de 4 points au taux d'emploi (60,8 %).

5,7 % de personnes sans emploi et souhaitant travailler (sans être au chômage au sens du BIT, c'est le « halo » du chômage).

5,2 % des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi

Éléments communiqués par Pôle emploi (12/03)

Au 4^e trimestre, 86 400 emplois ont été détruits.

Secteur concurrentiel : l'emploi salarié a reculé pour le 3^e trimestre consécutif (plus vu depuis 2003).

Secteur tertiaire : recul « historique » (n'avait jamais détruit d'emplois depuis le suivi stat) solde négatif de 16 600 postes en 2008.

S'explique surtout par la chute de l'emploi intérimaire (comptabilisé en tertiaire) : - 162 600 postes en 1 an et apparemment se poursuit en 01/09.

Difficultés de recrutement en recul : même dans le bâtiment, seul secteur à avoir créé des emplois en 2008 (25 000 contre plus de 60 000 en 06 et 07)

Pôle emploi attend des renforts

09 158 – ASH – 06-13/03 & Le Monde – 07/03/09



Voilà une information qui n'étonnera pas grand-monde et vient en rajouter sur une situation déjà très difficile. C'est à suivre, et une occasion pour découvrir le Médiateur national, nous vous conseillons d'y jeter un œil, et même les deux.

250 000 chômeurs sup en 4 mois et ce n'est pas fini.

52 000 dossiers d'indemnisation en instance de traitement ; la plateforme du « 3949 » sature ; le personnel doit se former aux nouvelles missions... et le RSA devrait concerner 3,5 millions de personnes (à partir du 1^{er} juin).

CGT & FO font état de ces difficultés et le MNCP tire la sonnette d'alarme

M. Charpy, Dteur Pôle emploi, se veut rassurant et M. Wauquiez se dit prêt à « mettre des effectifs »

Entretien avec M. Genuini,
Médiateur national de l'emploi

Créé à la suite du Grenelle de l'insertion médiateur chargé des réclamations n'ayant pas abouti auprès des agences locales (5 - 10% des cas).

« Les problèmes [de Pôle emploi] sont un peu exagérés », traitement maintenant plus fluide.

Le 3949 traiterait 70 % des appels reçus

Il faut parvenir à réduire les 30 % restants mais c'est « un très bon taux » par rapport à d'autres.

L'objectif de la direction de 60 – 70 demandeurs par référent n'est-il pas illusoire ?

Travail mené « pour que la relation soit plus personnalisée » ; « il faudra trouver d'autres outils de mesure que le ratio du nombre de demandeurs d'emploi par conseiller »

Universaliser l'assurance chômage

09 164 – ASH – 06/03/09



Intéressant, clair et même surprenant par moments.

Entretien avec M. JP de Foucauld, Président de Solidarités Nouvelles face au chômage (SNC)

Votre réaction devant la flambée du chômage ?

Le taux de chômage au sens du BIT reste inférieur de trois points aux maxima de 94 et 97.

Ce qui se joue est plus structurel : crise sociale (dont nous ne sommes jamais complètement sortis depuis 1973), crises

écologique et financière.

De nombreux salariés en CDI sont touchés : des gens qui s'en sortaient vont-ils « basculer » ?

Parmi les premiers touchés, il y a les jeunes.

Un certain nombre de facteurs seront décisifs.

Remettre en route le marché interbancaire.

Soutenir consommation et pouvoir d'achat

Le « système de protection sociale doit jouer au maximum son rôle d'amortisseur », améliorer minima sociaux et indemnisation du chômage.

(Exclut mesures générales comme hausse SMIC)

La créativité des entreprises et des partenaires sociaux : chômage partiel, formation...

Préparer l'avenir

« Avec un taux de croissance de 2% par an on ne peut pas tout faire » Les questions de justice et de redistribution seront importantes dans l'avenir.

Quid des personnes en grande difficulté et de l'emploi ?

Elles vont être en plus grande difficulté : le RSA arrive à point dans ce sens en même temps il y aura moins d'opportunités...

Les nouveaux demandeurs d'emploi retrouveront du travail quand la situation s'améliorera.

Quelles mesures concrètes pour y faire face ?

Des contrats aidés de qualité (durée suffisante et accompagnement social et de formation).

Donner à Pôle emploi, ML... les moyens de faire face.

Universaliser l'assurance chômage : « étendre son périmètre au plus grand nombre, les minima sociaux redevenant un simple filet de sécurité ».

Développer micro-crédit et auto-entrepreneuriat, mais c'est du long terme.

Réfléchir à imposer aux entreprises d'embaucher chômeurs longue durée ou de payer une taxe stabilisant le financement contrats aidés.

Que pensez-vous du partage du temps de travail ?

« Favorables au travail à temps choisi, sans précarité ni pénalité » : valeur d'avenir d'un modèle plus sobre. Mais c'est du long terme aussi.

Il nous faut un projet et des idées : c'est ce qui génère de l'emploi.

Que se passera-t-il si cela se dégrade encore ?

« Le niveau de conflictualité dépendra, entre autres, de cette capacité de mobilisation à tous les niveaux »

Deuxième chance ? la prise en charge des jeunes éloignés de l'emploi de qualité

09 157 – ASH – 06/03/09



Angle de vue un peu inhabituel, ce qui décuple l'intérêt de la recherche.

Une étude du Credoc- www.credoc.fr

44% des 18-29 ans sortis d'études sont en CDI temps plein, 24% relativement éloignés de l'emploi de qualité (CDD...), 23% « fortement éloignés » et 8% « hors marché du travail ».

Recherche sur les jeunes ayant manqué le coche d'une première insertion réussie après leurs études.

Met en cause politiques d'insertion dispersées et discontinues, ce « millefeuille de la 2^e chance »

Donner aux ML le rôle de « guichet unique » et s'appuyer sur une délégation interministérielle.

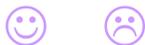
Mettre en place une allocation d'insertion (18-29 ans) associée à un statut (convention ML)

Mobiliser les employeurs : des quotas ? (type de ceux relatifs aux jeunes en contrat en alternance).

Relance des contrats aidés : objectifs et

réalité

09 151 – ASH – 27/02 & 20/03/09



Les annonces ne sont pas le réel ; à suivre donc.

En médico-social et prise en charge de l'enfance : objectif de 13 800 contrats au 1^o sem. 09, (7,2 % de l'effort global du secteur non marchand)

Les préfets peuvent adapter les caractéristiques (durée initiale & hebdo, taux majorés...).

Instr. 13/01/09, à paraître BO Santé...

En logement social et hébergement : 9 200 contrats ; pour « renforcer » les équipes et pour « l'emploi des personnes accueillies » (CHRS...)

Services de l'Etat appelés à se mobiliser aux côtés de Pôle emploi pour promouvoir ces contrats

Instr. DGAS/ATTS/09/48 – 10/02/09, à paraître BO

Mais les résultats des premières semaines 2009 apparaissent en-deçà des objectifs fixés et les services de l'Etat sont invités à davantage se mobiliser.

La circulaire 09-04 (à paraître BO) leur enjoint de veiller à « informer et prospector les grands employeurs » (collectivités, assoc, IAE)...

Dossier minima sociaux



Le CNLE parle d'or ; sera-t-il entendu ? de toute façon il sera vigilant, c'est donc à suivre. Pour les minima sociaux, à revoir dans 1 an et surtout 2... malheureusement.

09 139 – ASH – 27/02/09

RSA : propositions du CNLE pour améliorer les projets de décret- www.cnle.gouv.fr

S'inquiète sur 3 points.

La procédure de sanction

Ce pouvoir doit être « encadré de manière précise » : détails procédure et recours définis par décrets. Et établis au niveau national.

La récupération des indus

Demande qu'elle soit abandonnée quand l'allocataire n'en est pas responsable.

« Dans la grande majorité » dû à la difficulté de répercuter variations de la situation du bénéficiaire, qui aura dépensé trop-perçu (revenus très faibles).

Principe juridiquement compréhensible, « mais ici socialement inadmissible »

L'accompagnement vers l'emploi

Doit être garanti.

Autres recommandations

Demande alignement des droits des personnes incarcérées sur ceux des personnes hospitalisées, maintien pendant 2 mois, puis réduction 50 %)... S'interroge sur la pertinence de cette réduction...

Clarifier droits et devoirs pour maladies longues.

Spécifier place et rôle du référent unique.

« Besoin fort de moyens financiers de l'Etat dédiés à l'accompagnement. Pôle emploi n'a pas (...) les moyens d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi. Faute de tels crédits, la réforme risque d'échouer pour ces personnes ».

En 2007, le nombre des allocataires de minima sociaux a diminué de 4,6 %

Avec au 31/12/07, 3,3 millions de titulaires de l'un des 10

minima (- 3,1 % DOM).

Fléchissement de 7 dispositifs sur 10.

RMI : « fort recul » : - 8,3 % en métropole (- 6,6 % DOM) ; amélioration marché du travail + réforme du dispositif d'intéressement à la reprise d'activité.

ASS : en recul de 8 % en 2007.

API : fléchissement « exceptionnel » - 5,6% (dû là aussi à la réforme du dispositif d'intéressement)

AAH : toujours hausse mais moins forte (+ 1,1%).

DREES – E&R n° 680 – www.sante.gouv.fr

09 174 – ASH – 13 /03/09

Le nombre d'allocataires du RMI a diminué de 3 % en 2008

1,12 millions au 31/12/08 : mais reprise à la hausse attendue à court terme (conjoncture).

Nb d'allocataires titulaires de contrats aidés en baisse de 15 % sur l'année.

Nb d'allocataires relevant d'une mesure d'intéressement en baisse

DREES E & R n° 683 – www.sante.gouv.fr



La loi « Boutin » adoptée par le Parlement

09 135 – ASH – 27/02/09 – pp. 5-6



La loi n'est pas encore parue. A vous de parcourir cette synthèse...

Le 19 février : 5 mois au Parlement et plus de 1000 amendements. Elle est passée de 27 à 124 articles.

Le monde HLM

Engagement HLM et 1% logement dans la mise en œuvre de la politique du logement est renforcé. Notamment prélèvement sur les bailleurs sociaux investissant peu au profit de ceux qui ont de gros besoins.

Démarche contractuelle: les bailleurs sociaux devront conclure « convention d'utilité sociale » avec l'Etat (avant 31/12/10) avec indicateurs pour mesurer si objectifs atteints ou non. Elle prévoira aussi un « dispositif de modulation d'un supplément de loyer de solidarité ».

Locataires en état de sous-occupation obligés d'accepter un logement plus petit (loyer inférieur) : si refus de 3 offres, expulsables.

Même chose pour locataires en zones « tendues » (déséquilibre offre/demande) et aux revenus 2 fois supérieurs aux plafonds pendant 2 ans au moins.

Non concernés: + 65 ans, personnes handicapées ou ayant à charge une personne handicapée.

Bailleurs doivent examiner situation des locataires assujettis au supplément loyer solidarité.

Plafonds de ressources abaissés de 10,3 % pour réduire la proportion d'ayant droit. Non rétroactif.

Règles plus souples pour attribuer logement : c/ personnes en instance de divorce ou rupture PACS, et victimes violences

conjugales.

HLM peuvent louer des logements à plus de structures; et louer temporairement: à des étudiants, moins 30 ans ou titulaires contrats apprentissage ou professionnalisation ; locataires peuvent sous-louer une partie logement : à des plus 60 ans, adultes handicapés ou moins 30 ans.

Les victimes de violences conjugales deviennent prioritaires pour attribution logement social.

Expulsions : réduction à 1 an de la période où le juge peut suspendre un jugement (au lieu de 3) ; commissions dptles prévention obligatoires.

Hébergement des sans-abri

Création de « résidence temporaire assurant protection et préservation de locaux vacants » : permet aux propriétaires de locaux vides de les mettre à disposition d'un organisme y logeant résidents pour durée limitée, contre contribution. Administration pourra imposer accueil de publics spécifiques (initiative M. Pinte).

Plan d'accueil, hébergement et insertion des personnes sans domicile : devient document unique élaboré par le préfet.

Champ des communes soumises à obligation de mettre à disposition nb minimum de places hébergement aligné sur celui de l'art.55 SRU, avec sanctions financières à partir du 01/01/10.

Etablissements concernés par dispositif de veille sociale doivent transmettre au préfet « en temps réel » des infos sur leurs places vacantes.

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a droit à accéder à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence » + accompagnement.

DALO : plusieurs commissions médiation possibles par Dpt, régionalisation attribution de logements en Ile-de-France.

3° baromètre trimestriel de suivi des « 100 mesures prioritaires »

09 166 – ASH – 06/03/09



Quel commentaire voulez-vous que nous fassions ?

Présenté le 4 mars par le Collectif des assoc pour une nouvelle politique publique du logement.

Sur 100 propositions : 8 seraient appliquées, 37 en cours et 55 n'ont pas démarré.

HEBERGEMENT : 8 mesures engagées et aucune appliquée à aujourd'hui.

Déplore remise en cause de l'accueil inconditionnel c/ personnes en situation irrégulière ; certains publics ont du mal à trouver solutions (handicap...)

Le bilan du plan hivernal « ressemble tristement à celui des années précédentes ».

LOGEMENT : 3 mesures appliquées sur les 35 proposées. Inquiet de la baisse du budget logement social, le plan relance ne faisant que rattraper les coupes prévues (« effet d'optique »).

PREVENTION : très pessimiste, 500 000 ménages en situation d'impayés et la loi Boutin réduit délai suspension d'un jugement d'expulsion.

Demande un « moratoire sur les expulsions pour 2009. Fondation Abbé-Pierre l'avait demandé mais c'est la première requête collective.

Exhorte à prendre 2 mesures phare : construire logements en augmentant l'investissement de la collectivité publique à hauteur de 2% PIB (contre 1,7%) et imposer 20 % logements à vocation sociale pour toute opération immobilière.

Fin de la trêve hivernale le 15 mars

09 185 – ASH – 13-20/03 & Gaz Com 16/03/09



Petite chronique du mois de mars avec des touches ubuesques... puisque le DALO est là. A lire.

22 organisations dénoncent « les expulsions et l'accélération de la précarisation » dans un appel

Réclament l'arrêt immédiat des expulsions, le droit à un logement stable, la baisse des loyers et charges et taxation de la spéculation immobilière.

Estiment que 221 000 personnes sont sous le coup d'une décision justice, 1,8 million ont du mal à payer leur loyer et 500 000 en situation d'impayés

Emmaüs demande que les enquêtes sociales soient obligatoires et les APL réévaluées 12 %

Prévus : dépôt de matelas place de la République (Emmaüs) et Tour de France (Don Quichotte)

Mme Boutin, le 12/03, promet la fin des expulsions sans solution de relogement ; une proposition « au moins » d'hébergement provisoire doit être faite pour que le concours force publique soit accordé.

Les préfets doivent veiller à développer l'intermédiation locative : 5 000 logements peuvent être mobilisés (plan relance).

Le ministre qualifie le moratoire demandé par les assoc de « prime pour les gens de mauvaise foi »

Emmaüs : cette disposition est dans le DALO qui classe personnes expulsées comme prioritaires...

CLCV : une garantie universelle et mutualisée pourrait sécuriser les bailleurs

HLM : le dispositif de prévention (2004) mis en œuvre trop tardivement

Fondation Abbé Pierre annonce la mise en place d'un « comité de vigilance » (avec d'autres)

Des détails sur le plan de relance

09 171 – ASH – 13/03/09



Les objectifs fixés sont en adéquation avec les demandes du secteur. Quant aux résultats... c'est à suivre.

Circulaire signée par Mme Boutin et M. Devedjian

Circ. LOGU0904927C du 05/03/09, à paraître

Réhabilitation ou création de structures

170 millions sur 3 ans : 1 000 nouvelles places d'ici le 31/12/09 (dont 100 d'urgence, 100 de stabilisation et 800 d'insertion) ; 1500 places en maisons-relais au 31/12/11 ; mobilisation de 5000 logements privés par intermédiation en 2009.

Améliorer la fluidité et le décloisonnement.

Un comité de pilotage national : coordination et un bilan mensuel.

Un cahier des charges national fixe des normes : taille chambres (9 m² minimum pour 1 personne, 12 m² pour 2), principe de la chambre individuelle (« fin des dortoirs »), équipement sanitaire... et taille des structures (30 à 50 personnes maxi).

Développement des maraudes

140 équipes recensées : le plan prévoit d'en créer 50 dans 25 Dpts – financement : 2,9 millions.

Les pouvoirs publics souhaitent des conventions : équipes / hébergements / services sociaux, pour faciliter l'orientation des personnes rencontrées.

Accompagnement dans et vers le logement
Enveloppe de 12 millions en année pleine : pour 6 300 ménages sans domicile, hébergés ou logés temporairement et en grande difficulté ; favoriser sorties des structures et maintien dans logement.

C'est un service nouveau : 315 postes préconisés.

Urgence hébergement



Une agence nationale... c'est à voir et sur Internet on trouve le texte des « états généraux » des SDF... situation, comme l'Insee le rappelle, qui n'est pas un fait isolé.

Pour la création d'une Agence nationale des Français de la rue

09 172 – ASH – 13/03/09

Par Mme Guedj et M. Henry

Des « états généraux des SDF » se sont tenus le 26 janvier 2009 : solutions d'urgence ne suffisent pas

Cette population est très disparate : il faut déjà distinguer la précarité de la grande exclusion.

La grande exclusion est un « syndrome médico-psycho social (...) un état de mélancolie social qui empêche les personnes de se projeter.

Il faudrait rassembler les offres existantes et créer un guichet unique : « porte d'entrée » où tous les SDF trouveraient suivis social, sanitaire, psy, conseils d'orientation, accès aux droits et y compris vers le logement opposable.

On a créé une agence pour l'emploi, pourquoi pas celle-ci aujourd'hui ? et il faut également l'envisager à l'échelon communautaire.

www.agencenationaledesfrancaisdelarue.com

Une personne sur 20 s'est retrouvée sans logement au cours de sa vie

09 143 – ASH – 27/02/09

Soit 2,5 millions de personnes ayant actuellement un logement.

78 % ont été hébergées par un proche, 14 % par un service hébergement et 11 % ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation.

32 % des anciens sans-domicile ont un bas revenu, contre 12 % des personnes qui ont toujours eu un logement

Enquête 2006 – Première 1225 – www.insee.fr



Un article de la loi HPST déçoit la FNATH

09 186 – ASH – 27/02/09



C'était annoncé comme l'un des objectifs de la loi... alors c'est à lire.

Amendement des députés sur les refus de soins

L'article prévoyant de renforcer les sanctions inversait la charge de la preuve en faveur des patients. Le nouveau texte prévoit la saisine d'une commission de conciliation conjointe Conseil de l'ordre - caisses d'assurance maladie).

Les « testing » ne pourront être mis en place que par le directeur de la caisse (sur demande du Conseil de l'ordre ou de sa propre initiative).

Tout professionnel peut refuser les soins en se fondant « sur une exigence personnelle ou professionnelle essentielle et déterminante de la qualité » des soins.

L'obligation d'assurer la publicité des sanctions (affichage dans locaux assurance maladie) est rendue facultative

Les associations agréées n'ont pas obtenu le droit d'agir au nom et pour le compte des personnes lésées.

Nous avons relevé autour des toxicomanies

09 199 – ASH – 20/03/09



Un bilan des consultations jeunes consommateurs– www.ofdt.fr

Entre 03/05 & 12/07, 45000 consommateurs et 26000 personnes de leur entourage accueillis.

<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxiop1b.pdf>

Dans le cadre du plan de lutte 2008-2001

MILDT & DGS lancent des appels à projets : 25 nouvelles consultations jeunes consommateurs ; CSAPA expérimentaux dans PAEJ et structures PJJ & ASE ; 2 communautés thérapeutiques



ASH du 27 février 2009 – 153

Un jour j'ai déménagé



Qui de vous n'a pas accompagné ce type de chantier ?, ouvrage susceptible vous aider pour dans d'autres opérations. A vous de voir

Ils habitent Blois et assistent à la rénovation urbaine des quartiers nord. Leur logement a été détruit. Accompagnement, déchirure, espoir... Témoignages aussi des bailleurs et assocs. A demander à aurelie.belair@ville-blois.fr

Emmaüs et l'abbé Pierre



2° ONG de France mais reste mal connue. L'historienne a eu accès aux archives.

Très religieuse au début, l'assoc ensuite s'est engagée politiquement. Attachée à son autonomie par le travail, elle refusait les dons. Là aussi changements ensuite.

Sans son fondateur, elle doit se réinventer à nouveau. Ce travail indique sur quelles bases.

A. Brodriez-Doline - Presses de Sciences Po – 24 €

La coupure. L'excision ou les identités douloureuses. (entretien avec l'auteure pp. 40-41)

Médecin PMI et anthropologue : interdire ne suffit pas ; comprendre les motivations aide à lutter.

Au Mali un garçon non circoncis ou une fille non excisée (pratiques vécues comme équivalentes) sont exclus.

Plus les gens vivent loin, plus ils veulent prouver leur attachement ; c'est la famille élargie qui décide, notre « autorité parentale » ne signifie rien.

Il faut considérer les migrants : sinon les interdictions apparaissent comme un impérialisme culturel et les parents ont des conduites d'évitement

Mme Bellas Cabane – Ed. la Dispute – 21 €

Le travail de nuit – Plume n° 47- clicoss@cg93.fr -

Equipe du SAMU social, AS de nuit à l'hôpital de St-Denis et un veilleur de nuit en foyer de l'enfance
www.seine-saint-denis.fr – action sociale - Clicoss

ASH du 6 mars 2009 – 165

La sociologie de la délinquance juvénile



Nous aimons... mais c'est à vous de creuser.

« Comment et pourquoi distinguer la « délinquance » de la « déviance », la « délinquance juvénile » de la délinquance, la délinquance des jeunes des classes populaires de la délinquance juvénile ? »

Délinquance juvénile identifiée dans les stats et par la politique pénale (ordonnance 45).

Inventaire des schèmes d'interprétation empruntés aux diverses théories sociologiques, pour l'essentiel anglo-saxonnes.

Analyse de 2 configurations successives en France : « blousons noirs » et « jeunes des cités »

Table des matières sur www.editionsladeouverte.fr

G. Mauger – Ed. la Découverte – 9,50 €

Le professionnalisme en action sociale et médico-sociale. Des savoir-faire à reconnaître



Manque de reconnaissance... revient souvent.

Sociologue et formateur : appelle les professionnels à affirmer leur « capacité de faire en situation avec des savoirs ».

Connaissances issues sciences humaines et traduites en pratiques adaptées aux suivis de manière à ce que la théorie « dit le vrai » pour la personne concernée.

B. Dubreuil- Ed. Dunod – 25 €

Paroles d'illettrisme



Une mention pour celui-ci parce que l'idée est magnifique.; et peut s'avérer pédagogique

Des témoins ont confié leurs histoires à 9 auteurs de bandes dessinées qui les ont mises en image.

Ouvrage collectif – Récits recueillis par L. Brunschwig – Ed. Futuropolis – 17 €

ASH du 13 mars 2009 – 205

Partir...



Nous aimons l'idée et croyons à ses vertus pédagogiques.

23 personnes ayant vécu l'exil écrivent une lettre à un intime. Le premier d'une série sur le quotidien des étrangers vivant en Bretagne.

P. Fernandez Sobrino & B. Cousseau

Ed. L'âge de la Tortue – 15 €

La montée des incertitudes par Robert Castel



Ed. du Seuil – 23 € - regroupe des textes de 95 à 08
Voir un entretien en Société

Inès – Bande dessinée en noir et blanc
Raconte la journée d'une femme maltraitée : peurs, souffrance, espoir.

L. Dauvillier & J. d'Aviau – Ed. Drugstore – 15 €

Rapport d'activités 2007-2008 du Conseil national pour l'accès aux origines

La diminution du nb de demandes est régulière (depuis l'afflux des 2 premières années) et 50 % des mères acceptent de communiquer leur identité.

www.cnaop.gouv.fr

Recueil international des pratiques en prévention de la criminalité sur les 5 continents.

Par le Centre international pour la prévention de la criminalité : www.crime-prevention-intl.org

Pour la France sont mis en avant les femmes –relais et les correspondants de nuit.



ASH du 20 mars 2009 – 200

175 premiers délégués des Préfets ont reçu leur feuille de route

Fonctionnaires volontaires destinés à être l'unique point d'entrée pour dispositifs politique de la ville.

« Marquer la présence de l'Etat, écouter les besoins des habitants et mobiliser les services de l'Etat »

Planning familial : l'Etat s'engage à maintenir ses crédits pour 3 ans

La ligne avait été initialement diminuée de 42 %

Mais un protocole 2009-11 a été signé : garantit le maintien des crédits pour le conseil conjugal et familial à hauteur du budget 2008.



ASH du 27 février 2009 – 140

Soutien à la parentalité

Ministères Santé et Famille lancent un site Internet : toutes informations nécessaires à la prévention des actes de maltraitance. Une partie grand public et une pour les professionnels

www.interventions-precoces.sante.gouv.fr

MP4-Champ social réclame un cadre réglementaire communautaire pour les SSIG

Pas de définition juridiquement opposable.



ASH du 6 mars 2009 – 161

Modalités de répartition et recrutement des médiateurs de réussite scolaire (cf. RVP février)

Fixées par une instruction du 27 janvier 2009

Repérage des absences, actions d'aide à la parentalité, alerte et contact direct vers les parents.

« La résidence dans un quartier relevant de la politique de la ville peut constituer un atout »

Une formation d'adaptation sera organisée (EN).

Le CISS publie son baromètre de santé - sondage

13 % des plus bas revenus ont été victimes d'un refus de soins... ; 20 % des Français se sont vu refuser l'accès au crédit en raison de handicap ou maladie et 40 % ne connaissent pas AEREAS.

Un lieu atypique pour jeunes « incasables »

09 174 – ASH – 13/03/09 – pp.34-37



C'est beau, ça marche... et ça ne fait pas école, ce serait trop simple. C'est à lire et faire lire.

L'Hermitage est une structure expérimentale: des militants d'Emmaüs, un lieu (château en Gironde) et un besoin « négocier des moments de rupture ou aménager des discontinuités dans une prise en charge ». Ouvert depuis mai 2006.

Dteur & CSE, 5 travailleurs sociaux, 4 accompagnateurs (CAE), 1 encadrante « chevaux », 3 veilleurs de nuit, 1 maîtresse de maison, 1 ouvrier d'entretien – 11 chambres individuelles.

Dotation CG et entretien assuré par Emmaüs.

120 jeunes 12/17 ans y ont été accueillis pour 4 mois en moyenne. Venant de familles d'accueil, services psy, IMP, ITEP ou CEF, et ont tous fait un passage à l'acte violent.

L'admission se fait en partenariat avec l'ASE : garantie pour qu'il ne devienne pas « un lieu pour les jeunes dont les autres ne veulent pas »

Enfants accueillis comme les adultes dans les communautés « sans condition, sans leur demander de comptes sur leur passé.

Leur institution d'origine reste l'interlocuteur pendant le séjour et conserve leur dossier qui est souvent « le cumul des stigmatisations opérés et répétées » ; ne pas l'avoir « permet de jouer le jeu de la déstigmatisation ». Le jeune peut alors donner « une autre image de lui-même, même si elle est fautive (...) » ; c'est lui permettre de passer par un endroit où il aura pu s'inventer une histoire différente ».

Grande souplesse (on ne reprend pas systématiquement les manquements, les fugues ne sont pas sanctionnées...) qui n'est pas synonyme de laisser-faire. On indique d'entrée que les transgressions violentes feront l'objet d'une plainte et qu'un passage à l'acte violent posera la question du maintien dans la structure.

La violence est très peu présente et il y a très peu de fugues (les portes sont ouvertes).

Salariés et jeunes font les courses et cuisinent ensemble.

« Ici le jeune n'a pas d'obligations. Il peut proposer ce qu'il veut » (TISF).

Observation et improvisation permanentes, prise en charge individualisée au maximum. Certains ne sont pas scolarisés : Emmaüs organise soutien scolaire.

Les encadrants ont des passions à transmettre : cheval, musique, boxe....

50 % des jeunes retournent dans leur institution d'origine, les autres sont réorientés (généralement vers ITEP ou structures psychiatriques). Les établissements disent que l'Hermitage « aide à apaiser les crises et à repartir d'un nouveau pied ».

L'inspectrice ASE : convaincue du bien-fondé de ce lieu, rappelle que la loi 2007 diversifie les modes de prise en charge.

Un comité de pilotage se réunit une fois par an.

www.emmaus-hermitage.com/

Le double visage du Cédias-Musée social

09 159 – ASH – 06/03/09 – pp. 27-29



Si vous allez à Paris, allez y faire un tour. Gageons que vous vous ressourcerez sans même avoir l'impression de travailler dans ce « vieux » lieu dépositaire de votre histoire, Et si vous n'allez pas à Paris, allez donc sur Internet. Nous aimons ces modernités qui trouvent leurs racines dans du « vieux »....

Le Musée social est créé en 1895 : conserver et exposer

documents présentés en économie sociale (expo universelle 1889) ; devient vite institut de recherche : des experts couvrent sur le terrain actualité ouvrière et expériences innovantes.

120 000 volumes (histoire politiques, économie ... et professions sociales) dont une partie classée « archives historiques » ; informatisation du catalogue en cours (partenariat BNF).

On accède pour 3 € à « ce fonds inégalé sur la question sociale »

En 1963 vient la mention Cédias : Centre d'étude, documentation, information et action sociales pour fonctions de sauvegarde du patrimoine et d'étude sur les problématiques d'actualité

200 abonnements, recensement DSTS, littérature grise (« document (...) produit à l'intention d'un public restreint, en dehors des circuits commerciaux de l'édition »), 500 nouveaux ouvrages par an et publication de la revue Vie sociale.

Secteur études : études (surtout sur le handicap), conseil technique (DDASS, assoc etc.), animations de groupes de travail, accompagnement de schémas départementaux....

Perspectives pour le 21^e siècle : participer à la conception et mise en œuvre des politiques sociales, dans l'esprit des fondateurs qui voulaient rendre possible « le travail du social sur lui-même ».

Organise des rencontres : thème 2009, « où va l'intervention sociale ? »

Rénover la bibliothèque, élargir le champ des études, accueillir travaux et recherches comme ceux du MP4-champ social (le musée donne l'hospitalité au réseau « 7,8,9 »).

« Lieu inclassable qui peut accueillir tout le monde – hors orientations politiques extrémistes » (M. de Montalembert, universitaires spécialisé politiques sociales)

Les finances ne sont pas florissantes : DRAC, Ville de Paris... location de salles

Il est installé dans son bâtiment d'origine
Un hôtel particulier du 7^e arrondissement de Paris
5, rue de Las-Cases – métro Solférino
www.cedias.org

Regards croisés sur la Prévention Spécialisée -DVD

09 203 - Lien Social du 19 mars - 203



A vous de voir... mais c'est vous qu'on voit justement !!

Un documentaire réalisé par le Laboratoire de recherche sciences humaines - <http://asso.lrsh.free.fr>

Rappelle cadre, valeurs et modalités d'intervention.

S'expriment différents acteurs de la prévention spécialisée du 93.

Aujourd'hui on accompagne dans l'échec, mais aussi dans ce boulot on y croit.

15 € - sur commande à ASSO.LRSH@FREE.FR

